



DELIBERATION N°2025/035/MJI PORTANT ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À L'ASSOCIATION VBM

Nombre de conseiller en exercice : 29

De présents : 16

De votants : 16

Nota – Le maire certifie que le compte rendu de cette délibération sera affiché à la mairie et sur le site www.portailco.yt, et que la convocation du conseil avait été faite le 11 juin 2025

Présents :

ALI BACARI CHARAFINA, ALIDINA ASSANI CHAKA, MADI MARI DAROUECHI, MDALLAH ANLAMATI, SOILIH ANSOUMATI, OUMAR SAINDOU, SOUFFOU ABDALLAH, ANLI AYOUBA, AHAMADA COMBO SAID VALDO, SOUFFOU ZAIN-YA, AHMED SAID, ADAM TOILIHATI, HEDJA KOURAICHIA, ABDALLAH MAMALI, MBAE LADHATI, NOUDJOUR MADI ASSANI

Absents :

IBRAHIMA SAID MAANRIFA, SAID MADI ZAINA, NOUDJOUR MADI MAANROUF, SAINDOU ASSANATI, SAKIMOU OUSSENI, SIKA AHAMADA, MANSOIBOU RABIANI, MADI-ISLAME SAFINATI, VITA SOIDIKI, MROIVILI AMINA, MADI MOITSOUMOU, BOURA MCOLO VITA, SAINDOU MOHAMADI

Il a été procédé, conformément à l'article L 121-14 du code général des collectivités territoriales (CGCT), à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil **M ALIDINA ASSANI CHAKA** ayant obtenue la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Ce rapport a pour objet de répondre à la demande formulée par l'association VBM dans le cadre de sa participation à la finale féminine du championnat 2025.

L'association a saisi la commune le 16 juin 2025 afin de solliciter une subvention exceptionnelle pour couvrir une partie des frais liés à cet événement : achats de tenues sportives, équipements, transport, hébergement, restauration et logistique des participantes et accompagnateurs.

Conformément à son engagement en faveur des initiatives sportives locales, la commune de M'tsangamouji souhaite témoigner de son soutien en attribuant une aide financière à l'association.

Le conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE

- 1) Décide d'accorder une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 500,00 euros à l'association VBM.



- 2) D'autoriser Le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Fait et délibéré, le 22/06/2025

Pour extrait conforme,

Le Maire

IBRAHIMA SAID MAANRIFA

Signé par Saïd Maanrifa
IBRAHIMA
Date : 25/06/2025
Qualité : Maire